

## La Belgique à l'UNESCO : un modèle d'Éducation culturelle et artistique

Du mardi 13 au jeudi 15 février 2024 se tenait une Conférence mondiale sur l'Éducation culturelle et artistique, co-organisée par l'UNESCO et le Gouvernement des Emirats Arabes Unis, à Abou Dhabi. L'objectif de cette rencontre était d'adopter un Cadre mondial de l'UNESCO pour l'Éducation culturelle et artistique, qui constituera un outil essentiel pour élaborer des stratégies et des politiques intégrant les Arts et la Culture dans toutes les écoles à travers le monde. La Belgique, qui était représentée par le Service de Pilotage du PECA de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'UNESCO, conjointement aux ministères flamands de l'Éducation et de la Culture, a présenté de nombreuses pratiques inspirantes expérimentées dans le cadre du PECA.

### Le PECA, un projet qui dépasse les frontières

Pour la première fois depuis près de quinze ans, l'UNESCO se réunissait à l'occasion d'une Conférence mondiale pour aborder l'Éducation culturelle et artistique durant ce mois de février 2024 afin d'élaborer des stratégies et des politiques intégrant la Culture et les arts dans les systèmes éducatifs pour répondre aux besoins de notre société actuelle. Le PECA contribue avec efficacité à cette nécessité d'expliquer le monde qui nous entoure au travers du domaine culturel, par exemple par l'organisation d'activités orientées sur l'éducation aux médias et les nouvelles intelligences artificielles. L'éducation culturelle et artistique prône le développement de valeurs fondamentales : ouverture d'esprit, liberté d'expression et de création ou encore citoyenneté. Elle développe aussi des compétences résolument d'avenir pour notre jeunesse comme l'intelligence émotionnelle, le raisonnement critique, l'éducation aux images et aux médias ou encore la meilleure connaissance des patrimoines.

*"Bien plus qu'un simple ajout au programme scolaire ; l'éducation culturelle et artistique doit constituer une expérience, un vécu que nos jeunes emporteront dans leurs bagages personnels toute leur vie. Nous pensons qu'il s'agit définitivement un sujet d'avenir, mobilisant des compétences d'avenir."* **Martin Ouaklani, Conseiller représentant Wallonie-Bruxelles à l'UNESCO**

La Belgique s'est investie de manière significative dans les négociations internationales portant sur la rédaction de ce cadre global. En effet, la Fédération Wallonie-Bruxelles est à la pointe du sujet et est l'un des premiers et rares gouvernements au monde à rendre son parcours d'éducation culturelle et artistique obligatoire dans ses cursus scolaires.

*"La Belgique a pris une part active dans le processus pour ce nouveau Cadre, notamment avec la vice-présidence des concertations européennes. Pour nous, l'éducation culturelle et artistique joue un rôle essentiel afin d'éveiller l'esprit critique, la liberté d'expression et stimuler la diversité des pratiques culturelles."* **Catherine Stilmant, Directrice du Service de Pilotage du PECA en Fédération Wallonie-Bruxelles**

## Qu'est-ce que le PECA ?

Le PECA (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique) est un chantier s'inscrivant dans le « Pacte pour un Enseignement d'excellence », réforme du système scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La mise en place de ce chantier a débuté en septembre 2020 et est d'ores et déjà d'application pour l'ensemble des élèves francophones de Belgique, c'est-à-dire 885.871 élèves.

Le PECA met en relation les mondes de la Culture et de l'Enseignement. Il accompagne les enfants de la première maternelle à la dernière année de scolarité obligatoire. L'objectif du PECA est, à terme, de permettre à tous les élèves de participer chaque année à minimum deux activités culturelles. Les enjeux de ce parcours sont d'apporter une dimension culturelle à tous les domaines d'apprentissage étudiés à l'école, en mettant l'accent sur trois composantes : acquérir des connaissances, pratiquer et rencontrer (des œuvres, des lieux, des artistes...).

Le PECA est à la fois un parcours enrichi par des expériences vécues en classe ou hors de l'école, avec un enseignant ou un opérateur culturel, mais aussi par un cours d'Éducation Culturelle et Artistique (ECA). Ce cours est inscrit dans les référentiels du tronc commun ; il est actuellement en application pour les enfants de la 1<sup>ère</sup> maternelle à la 4<sup>ème</sup> primaire, et sera d'application pour l'ensemble des élèves d'ici 2031.

**Contact presse :** Catherine Stilmant, [catherine.stilmant@cfwb.be](mailto:catherine.stilmant@cfwb.be) Téléphone : +32 (0)477/23.61.72